

| Sources

Enquête qualitative menée entre 2016 et 2018, à partir de 60 entretiens conduits auprès de responsables de 30 entreprises (ou regroupements), de leurs centres de formation et d'opérateurs publics et privés de leur environnement.

Publications |

La politique du titre à l'épreuve du terrain,
C. Romani, *Céreq Bref* n°367, 2018.

Le titre et le marché : enquête sur les usages et les représentations de la valeur des certifications du ministère du Travail,
C. Romani, *Céreq Études* n° 15, mai 2018.

« Les Campus Veolia : de l'ambition dans la formation »,
H. de Chergé, *Journal de l'école de Paris du management*, n°86, 2010/6.

[À explorer sur www.cereq.fr](http://www.cereq.fr) 

 Claudine ROMANI > Céreq

Quand l'entreprise devient
(aussi) organisme de formation

Quand l'entreprise devient (aussi) organisme de formation

De plus en plus d'entreprises s'engagent dans la formation professionnelle via leurs propres centres de formation. Au-delà de leurs salariés, ils sont ouverts à des publics variés, mixant jeunes en alternance, adultes en formation continue, en VAE, chômeurs et depuis peu apprentis. Contrairement aux idées reçues, la grande entreprise n'en a pas l'exclusivité, TPE ou PME pouvant aussi décider de créer un centre à un moment donné de leur histoire. Sur le marché, ces centres disposent d'avantages concurrentiels. Les contenus formatifs y sont articulés à une gestion prévisionnelle des emplois, à une spécialisation technique et sectorielle poussée. La renommée de l'entreprise est une garantie-qualité de leurs formations, bon passeport pour l'emploi.

> Pourquoi l'entreprise crée-t-elle un centre de formation ?

1 Sauvegarder un métier ou un patrimoine sectoriel de compétences

Deux firmes de revêtements de sols souples, rivales sur le marché des produits, s'allient pour fonder un centre de formation et proposer au RNCP le titre de solier moquetteste, de niveau 4 (bac). Il existait bien un diplôme de niveau 3 (CAP), mais jugé insuffisant pour suivre les innovations et répondre aux attentes de la clientèle.



2 Réagir à une conjoncture défavorable

Le centre de formation d'un regroupement de TPE/PME viticoles forme des femmes d'exploitants agricoles à deux titres de niveau 4, gestion de la paie à distance et commercial, afin d'accroître les revenus du foyer pour faire face aux difficultés du secteur.

3 Façonner des qualifications sur-mesure

Un groupement d'entreprises d'une plateforme multimodale de fruits et légumes crée un centre pour dispenser des formations conduisant au titre de cariste adapté aux spécificités des produits. Depuis vingt ans, ce centre forme des personnels en place, mais surtout des demandeurs d'emploi de la région en vue d'embauches après un contrat de professionnalisation.



4 Pallier l'absence de diplômes industriels

Face aux difficultés de recrutement, des fabricants de matériaux composites d'un territoire se regroupent pour promouvoir un centre de formation. Celui-ci portera une proposition et l'enregistrement au RNCP de nouvelles certifications : titres de soudeur de niveau 4, de stratifieur multiprocédés de niveau 3 ou encore de chef de projet niveau 6 d'une valeur équivalente à une licence pro.

5 Devenir « Entreprise-campus »

Partenaire de l'Éducation nationale, une multinationale de gestion des ressources a établi son campus des métiers et y prépare des diplômes par alternance et des titres délivrés par le ministère du Travail, dont celui d'agent de déchetterie. Grâce aux équipements de l'entreprise, il est le seul organisme à disposer de plateaux techniques conformes aux référentiels.



> Un organisme de formation comme les autres ?

Oui...

« Le cadre réglementaire ne distingue pas un centre d'entreprise des autres. Leurs relations aux prestataires (publics relevant du SPE, pouvoirs publics régionaux etc.), les modalités de formation et de certification y obéissent aux mêmes conditions que les autres. Les entreprises peuvent aussi compléter leur offre par l'installation de leur propre CFA sans passer par la case « convention préalable avec la Région » ce qui est un changement notable. »

(Responsable territorial d'un service déconcentré de l'État pour l'emploi)

Avec des atouts...

Ces centres d'entreprises ont au moins 3 atouts :

- Atout #1 Leurs liens organiques avec les services RH et de production** de l'entreprise via ses professionnels intervenant dans les formations qui perdurent lorsque le centre s'autonomise juridiquement. Ils facilitent l'articulation du contenu des formations à une gestion prévisionnelle des compétences et des carrières.
- Atout #2 Une spécialisation technique et sectorielle sur des niches de besoins** motive leur création. Ayant devancé la tendance actuelle des organismes à se spécialiser, ils en retirent des avantages concurrentiels en termes de part de marché.
- Atout #3 Leurs formations bénéficient d'un effet-renommée de l'entreprise** qui est leur garantie qualité, reconnue par les prescripteurs et les employeurs. Pour un jeune de la filière professionnelle, un chômeur ou un salarié en reconversion, décrocher une certification dans un centre d'entreprise est un signal distinctif sur le marché du travail permettant d'accéder plus rapidement à un emploi.

+ d'informations

€céreq BREF 367 2018

📖 CFA d'entreprises : depuis la loi du 5/09/2018 « libéralisant » l'offre d'apprentissage, les centres de formation d'entreprises peuvent compléter leur offre en créant un centre de formation d'apprentis (CFA), comme tout autre organisme de formation ou lycée professionnel.

📖 VAE : Validation des acquis de l'expérience.